

3. CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR.

Sur les motivations qui précèdent, et prenant en compte les éléments du dossier soumis à l'enquête publique, les observations du public et les réponses fournies par le pétitionnaire, je soussigné, commissaire-enquêteur:

Donne un AVIS FAVORABLE au renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de sables siliceux sollicitée par l'entreprise Fulchiron – Industrielle SAS située sur le territoire de la commune de Vallabrix (Gard), à son extension sur le territoire de la commune de Saint-Victor des Oules, suivant les limites indiquées sur les plans inclus dans le dossier présenté, à l'extraction de quartzites dans la limite de 150 000 tonnes par an et à l'installation d'un concasseur mobile destiné à les traiter.

Cet avis est assorti des RESERVES suivantes:

*Exclure du périmètre d'extraction l'ensemble du versant nord de la colline du Brugas, actuellement boisé et non exploité.

*Maintenir les caractéristiques de l'usine de traitement des sables à celles existantes